

Le permis à points pour bientôt



Le nombre de morts a augmenté de 77 en février et de 86 en mars, comparé à la même période de l'année écoulée.

La mouture finale du décret exécutif relatif au permis à points sera soumise la semaine prochaine au gouvernement, a affirmé, jeudi dernier à Alger, le ministre des Transports, Amar Tou. «Le ministère des transports se réunira avec le secrétariat général du gouvernement pour soumettre la mouture finale du décret exécutif relatif au permis à points», a précisé le ministre qui intervenait lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, consacrée aux questions orales. L'objectif assigné à une telle mesure est à même «d'inciter le conducteur à opérer un self-control», a-t-il ajouté. Alors qu'on a reculé par rapport à la stricte application du nouveau code qualifié de très sévère par les automobilistes, le gouvernement sort le décret du permis à points. Toutefois, le renforcement de la législation n'a pas permis d'endiguer le phénomène des accidents de la circulation routière. D'ailleurs, le ministre a souligné «la nécessité d'une application rigoureuse du Code de la route». Et, indiquant que «le laxisme enregistré dans l'application du Code de la route entré en vigueur en février 2010 a conduit à une augmentation du nombre de morts sur les routes en février et mars derniers».

Plus explicite, il a indiqué que «le nombre de morts a augmenté de 77 en février et de 86 en mars, comparé à la même période de l'année écoulée». Dans ce contexte, il a mis en garde contre une augmentation beaucoup plus importante vers la fin de l'année en cours si la tendance se maintenait. Dans le même ordre d'idées, Amar Tou a annoncé la création prochaine d'une autorité de régulation de la circulation dans les villes.

En précisant que «le texte y afférent était au niveau du secrétariat général du gouvernement». «Le texte juridique portant création et définition de l'organigramme du Centre national du permis de conduire paraîtra prochainement au Journal officiel», a-t-il précisé. Le ministre a également prévu la prochaine création du fichier national du permis de conduire.

Lequel constituera un outil «permettant de contrôler les dépassements parallèlement à l'entrée en vigueur du permis à points», selon lui. En outre, le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'une application rigoureuse de l'actuel code de la route.

Le but recherché et de «retrouver les résultats excellents enregistrés en 2010», selon Amar Tou. Qui a souligné par la même occasion que «beaucoup de conducteurs ne respectent pas le Code de la route».

[L'EXPRESSION](#)